



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

SEANCE DU 13 MAI 2008

PRESENTS : M. GRENET, Président ; MM. ESPILONDO, LABAYLE, Michel VEUNAC, MILLET-BARBÉ, Vice-Présidents ; MM. ETCHEGARAY, VOISIN, PAUL-DEJEAN, POMMIEZ, DAUBAGNA, Mme BISAUTA, MM. ABEBERRY, Jacques VEUNAC, LOZANO, Mme CONTRAIRES, Conseillers Titulaires ; Mme PRADIER, M. POUEYTS, Mme CASTEL, M. LACASSAGNE, Mme DURRUTY, MM. DOMEGE, LIÉNARD, CAZAUX, CÉLAN, Conseillers Suppléants.

ABSENTS OU EXCUSES : MM. BOROTRA, MONDORGE, GRENADE, Vice-Présidents ; Mme JARRAUD-VERGNOLLE, MM. BRISSON, GOUFFRANT, ROUX, LAFITE, Mme GENTILI, Conseillers Titulaires ; Mmes GETTEN-PORCHÉ, LANNEVERRE, M. CAUSSE, Conseillers Suppléants.

PROCURATIONS : M. BOROTRA à M. POUEYTS ; M. MONDORGE à M. CÉLAN ; M. GRENADE à M. DOMÈGE ; Mme JARRAUD-VERGNOLLE à M. CAZAUX ; M. BRISSON à M. Michel VEUNAC ; M. ROUX à M. LIÉNART ; M. LAFITE à Mme PRADIER ; Mme GENTILI à Mme DURRUTY.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. LABAYLE.

O/J N° 17 - EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT APPROBATION DE LA MODIFICATION DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Monsieur MILLET-BARBÉ présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Le 21 décembre 2007, le Conseil Communautaire a délibéré sur la procédure de modification du Programme Local de l'Habitat.

Le 21 janvier 2008, le projet de modification a été transmis aux communes, à l'Etat et aux personnes associées pour avis. L'Etat et le Foyer de Jeunes Travailleurs ont exprimé un avis favorable par courriers des 19 et 20 mars.

Les réserves et observations du Préfet ont été prises en compte. Elles portaient notamment sur les objectifs de production de logements sociaux (P.L.U.S., P.L.A.I. et P.L.S.) fixés par le Comité Régional de l'Habitat du 23 janvier 2008, et sur la ventilation des objectifs de production pour 2008 et 2009 par type de financement.

La modification du PLH apporte :

- une précision dans le diagnostic du P.L.H., à partir des évolutions conjoncturelles, contextuelles et réglementaires depuis 2003,
- une réaffirmation des objectifs poursuivis par la politique intercommunale de l'habitat et leur actualisation à la vue de ces évolutions,
- une actualisation du programme d'actions sur la période 2008-2009.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Certifié exécutoire.

Transmis à la Sous-Préfecture

de Bayonne le

19 MAI 2008

Affiché le

19 MAI 2008



P/Le Président,
Le Vice-Président Délégué,

Christian MILLET-BARBÉ

Vu la délibération du 21 décembre 2007 approuvant la procédure de modification du Programme local de l'habitat.

Le Conseil Communautaire est invité à approuver la modification du P.L.H. telle que jointe à la présente délibération, pour les années 2008-2009.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

